

## VIRUS COVID-19

# MESURES PRISES PAR MARC LEFÈVRE

Face à l'épidémie de COVID-19 et aux mesures de restrictions fermes des déplacements, le Président du conseil départemental de la Manche, Marc Lefèvre a activé le plan de continuité d'activité minimale pour les services du Département. Il s'est adressé à l'ensemble des agents :

Mesdames, Messieurs,

Face à l'épidémie de COVID-19, dès 12h00, pour une durée de 15 jours qui pourrait être prolongée, des mesures de restrictions fermes des déplacements sont prises.

Il s'agit de mesures de confinement. Notre responsabilité individuelle et collective est de s'inscrire dans l'effort de la nation.

L'ensemble des sites du Conseil départemental de la Manche sont physiquement fermés au public, à l'exception des centres médico-sociaux et de la Maison des Solidarités de la Manche qui assurent un accueil du public filtré par visiohone.

J'active le plan de continuité d'activité minimale à compter de ce mardi 17 mars 12h00.

Des exceptions sont tolérées pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail lorsque ces déplacements sont indispensables pour des activités ne pouvant être interrompues, ni organisées sous forme de travail à distance. Il en est de même pour l'assistance aux personnes vulnérables.

Seuls les agents identifiés dans le plan de continuité d'activité minimale seront maintenus en activité à distance ou sur site. Les autres agents relèvent d'une autorisation spéciale d'absence à partir de 12h00.

Je demande au directeur général des services et à l'encadrement de mettre en œuvre ces mesures et notamment d'informer les agents concernés par le plan de continuité d'activité minimale.

Merci à tous des efforts que vous serez amenés à faire au cours de la période à venir. Ils sont nécessaires.

Pour notre nation, pour vous-mêmes et vos proches, je vous invite donc à rester chez vous.

Bien sincèrement

Marc Lefèvre, Président du Conseil départemental de la Manche

**À compter de ce mardi 17 mars 12h00, commence la mise en œuvre du plan de continuité d'activité minimale de la collectivité** : 380 agents ont été informés de leur participation à ce plan, pour certains par roulement. **Afin d'assurer les services indispensables aux Manchois, les agents du Département réaliseront leurs missions, présents physiquement sur les sites ou en télétravail.**

Dans ce contexte, toute présence sur les lieux de travail pour les personnes concernées, impose un respect strict des gestes barrières et la pratique rigoureuse de la distanciation sociale. Quant aux agents techniques des collèges, ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle des responsables d'établissement et doivent contribuer à leur demande, à l'accueil des enfants des personnes requises dans la gestion de la crise sanitaire.

**Face à cette crise, le Département en appelle à la responsabilité de chacun et à la solidarité de tous.** Nous avons tous un rôle à jouer, le plus important étant de celui de casser la chaîne de transmission du virus.

**Pour rappel :**

- **L'ensemble des événements organisés par la collectivité sont reportés** (spectacles Villes en scène, portes ouvertes dans les collèges, spectacles dans le cadre de la journée des droits des femmes...);
- **Les sites et musées du réseau départemental sont fermés** jusqu'à nouvel ordre. Sont concernés :
  - la Maison Jacques Prévert
  - la Maison natale Jean-François Millet
  - l'île Tatihou
  - la ferme-musée du Cotentin
  - la batterie d'Azeville
  - l'abbaye de Hambye
  - le musée de la céramique à Ger
  - l'écomusée de la baie du Mont Saint-Michel
  - les fours à chaux de Regnéville - résidence d'artistes
- **L'ensemble des sites du Conseil départemental de la Manche sont physiquement fermés au public** : la Maison du Département, la Maison de l'Histoire – Archives départementales, la Bibliothèque Départementale de la Manche sont fermés, à l'exception des centres médico-sociaux et de la Maison des Solidarités de la Manche qui assurent un accueil du public filtré par visiophone.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

## CONTACTS PRESSE

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Héloïse Caillard**  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

**Alexandra de Saint Jores**  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr